

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 124

**LE PROJET DE LOI 124 :
RIEN DE CONVAINQUANT!**

A/S Denise Lamontagne, avocate
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Caroline Therrien
Parent utilisateur du CPE Domisol

CPE Domisol
220 chemin du Tremblay
Boucherville, Qc.
J4B 8H7

Je suis une femme de 30 ans. Je suis cadre en administration dans une grande entreprise de l'industrie du détail. Je suis mère d'un garçon de 2 ans, qui fréquente un CPE en installation et d'une fille de 2 mois, encore à la maison. J'ai toujours été considérée comme étant une personne assez de "droite", comme on dit. J'ai toujours voté "libéral". L'expression de mon opinion n'est en rien partisane de quelle qu'idéologie que ce soit. Je ne suis du côté de personne. Je tente seulement de préserver les services de qualité que mon fils Alexis reçoit actuellement à son CPE. J'investis mon temps et mon énergie à ce mémoire parce que mes enfants sont ce qu'il y a de plus précieux pour moi. Tout comme ces intervenants du milieu qui mettent tant d'effort à défendre leur réseau tel qu'il existe actuellement, et ce, au nom de l'amour qu'ils éprouvent pour les enfants dont ils ont la charge.

Le 25 octobre 2005, la ministre Carole Thériault a déposé un nouveau projet de loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Depuis, j'ai fait mes devoirs de parents et je me suis informée: j'ai assisté à différentes séances d'informations tenues par le milieu, j'ai posé plusieurs questions aux gestionnaires du CPE, j'ai lu toutes les communications du CPE concernant ce sujet et j'ai lu les communiqués sur le sujet qui sont disponibles sur le site internet du gouvernement du Québec. Je crois être un parent informé.

Je comprends que les objectifs de la ministre Thériault sont très nobles: *"répondre aux besoins des parents selon les différentes réalités qu'ils vivent et assurer la sécurité et le bien-être de leur enfant"*. Elle prétend que son *"projet de loi et les règlements qui en découleront apporteront des réponses concrètes à ces demandes en facilitant l'accès aux places, en favorisant la flexibilité des services et en assurant une amélioration continue des services"*. Quels parents ne seraient pas d'accord avec ces objectifs pleins de bonne volonté.

Cependant, avec l'information que j'ai recueillie depuis les dernières semaines, je n'arrive pas à me convaincre que ce projet de loi est le meilleur moyen pour arriver à atteindre ces objectifs. D'un côté, les représentants du milieu m'ont convaincu des impacts négatifs du projet de loi sur le réseau, et en plus, selon leur analyse, rien n'indique que les nobles objectifs du projet de loi seront atteints. Pour l'instant, la ministre ne m'a pas démontré clairement comment avec ce projet de loi elle comptait s'y prendre pour augmenter l'accessibilité et la qualité des services de garde.

Par exemple, le projet de loi propose la création de bureaux coordonnateurs qui regrouperont en moyenne 750 places de garde en milieu familial chacun. Du coup, la complicité et les liens privilégiés développés entre les gens des CPE en milieu collectif et les responsables des services de garde en milieu familial (RSG) se retrouvent complètement éclatés. Rebâtir ce lien entre les bureaux coordonnateurs et les RSG sera un immense défi. Sans compter que coordonner 750 places en milieu familial, c'est-à-dire en moyenne 125 RSG, avec chacun leur propre réalité et leurs propres besoins, semble presque impossible. Déjà certains CPE en milieu collectif qui coordonnent 250 places, c'est-à-dire environ 40 responsables, ont de la difficulté à toutes les servir adéquatement.

Sur quels principes la ministre se base-t-elle pour croire que les bureaux coordonnateurs feront mieux que les CPE en milieu collectif? Comment peut-elle croire que les nouveaux réseaux séparés vont mieux répondre aux besoins des parents? Ne serait-il pas plus efficace de se demander comment améliorer le réseau actuel tel qu'il existe, plutôt que de tenter de créer un nouveau réseau éclaté. De plus, qui sont ces parents qui se sont plaint des services reçus à leur service de garde? Représentent-ils la majorité? Est-ce que les problèmes rencontrés par certains ne peuvent-ils pas être résolus par certaines améliorations au fonctionnement du réseau actuel?

J'aimerais mettre en lumière l'incohérence des propos de la ministre. La ministre prétend et je cite: *«qu'il faut mieux soutenir les responsables de garde en milieu familial et s'assurer d'un accès plus facile aux places dans ces milieux. Ce sera le rôle du bureau coordonnateur. En coordonnant un plus grand nombre de milieux familiaux, en regroupant les compétences, le bureau coordonnateur pourra mieux épauler les responsables de garde dans leur rôle. Il permettra aussi de maintenir un service centralisé d'information, ce qui facilitera la vie des parents»*. Par contre, elle avance que et je cite: *«Pour le parent, pour l'enfant, les changements que nous proposons n'auront aucune conséquence sur leur quotidien. Les parents auront accès aux mêmes services, aux mêmes éducatrices, aux mêmes responsables de garde en milieu familial et ce, dans les mêmes garderies, les mêmes centres de la petite enfance et les mêmes milieux familiaux. C'est essentiellement sur la coordination des services que nous proposons des changements.»*

La ministre dit qu'elle veut améliorer l'accessibilité et faciliter la vie des parents et en même temps, elle leur assure que pour eux, rien ne va changer! Si tel est le cas, pourquoi se lancer dans cet immense projet de restructuration. Car il ne faut pas se leurrer, derrière toute restructuration qui vise des changements au niveau de la coordination, il y a des personnes, des femmes en majorité. Les conditions de travail de ces femmes seront complètement chamboulées à partir du 1er avril 2006: les gens avec qui elles travaillaient et collaboraient ne seront plus les mêmes, les règles auxquelles elles se conformaient vont changer, les façons de faire la gestion de leur entreprise vont changer. Tous ces changements ne se feront pas sans affecter ces femmes. Il est invraisemblable de penser qu'à court et moyen terme, ces changements n'auront pas de répercussions sur les sentiments et les comportements de ces femmes.

Depuis 8 ans déjà ces femmes développent un réseau dans lequel elles croient. Elles y ont mis beaucoup de temps et d'énergie, et ce, souvent bénévolement. La passion et l'amour de ces femmes pour les enfants du Québec sont souvent sans limite. Aujourd'hui, la ministre prétend non seulement que le réseau et les liens qu'elles ont bâti ne sont plus efficaces, mais en plus, elle s'attend à ce qu'elles investissent de l'énergie dans son nouveau réseau, qui d'ailleurs ne s'appuie sur aucune consultation, étude ou recherche sérieuse. Je comprends ces femmes exaspérées et désabusées du système, qui ne se réjouissent pas de bâtir un nouveau type de réseau.

Pour finir, je désire dénoncer la rapidité avec laquelle ce projet sera débattu et voté. Laissez à peine un mois aux intervenants de tous les milieux pour prendre connaissance du projet et exprimer leurs opinions sur le sujet, c'est complètement déconcertant. Ça me donne l'impression que la ministre veut en passer une p'tite vite!

Je recommande donc au ministre de reporter l'adoption de ce projet de loi. Ensuite, je propose que le gouvernement prenne davantage de temps pour consulter les parents, ainsi que plusieurs intervenants du milieu, et ce, afin de véritablement cerner les problèmes qui sont en jeu. Et finalement, trouver avec les gens du milieu des solutions à ces problèmes.

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 124

LE PROJET DE LOI 124 : RIEN DE CONVAINQUANT!

RÉSUMÉ

En tant que parent utilisateur d'un service de garde subventionné, je déplore le nouveau projet de loi 124 proposé par la ministre madame Carole Thériault. Je tenterai de démontrer que non seulement ce projet de loi ne semble pas améliorer l'accessibilité et la qualité des services de garde au Québec, mais il s'enlène vers une dégradation du réseau. Il serait préférable de ralentir le processus de consultation, consulter davantage le milieu et les parents, définir les véritables problèmes du système actuel et reconsidérer les solutions avancées.

A/S Denise Lamontagne, avocate
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Caroline Therrien
Parent utilisateur du CPE Domisol

CPE Domisol
220 chemin du Tremblay
Boucherville, Qc.
J4B 8H7